

PLAFOND DE RESSOURCES 2021

Plafonds applicables au 1^{er} janvier 2021

A comparer au revenu fiscal de référence 2019

Catégorie des ménages	Plafonds
1 personne seule	20 966 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	27 998 €
3 personnes ou personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage (4) sans personne à charge	33 670 €
4 personnes ou personne seule avec deux personnes à charge	40 648 €
5 personnes ou personne seule avec trois personnes à charge	47 818 €
6 personnes ou personne seule avec quatre personnes à charge	53 891 €
Par personne supplémentaire	+ 6 011 €

L'enfant de parents séparés est considéré comme vivant au foyer de chacun de ses parents.

Définition d'un jeune ménage : Il s'agit des personnes mariées ainsi que des personnes vivant en concubinage ou liées par un pacte civil de solidarité lorsque la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à 55 ans. Les couples de concubins et les couples de partenaires pacsés doivent obligatoirement être cosignataires du bail.